

ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2026-59

ARRETÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE – Année 2026

Cadre d'emploi des attachés territoriaux
pour l'accès au grade de attaché principal

Le Maire de la commune de Pérignat-lès-Sarliève, :

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la délibération du 22/03/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté du 29/11/2024 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2025 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRÊTE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme BOUDOL Frédérique	Attaché	Attaché principal	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Fait à Pérignat-lès-Sarliève, le 07 juillet 2026.


Le Maire,
Eric GRENET

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.